

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 juin 2025

– Point 9 de l'ordre du jour –

Délibération 2025-17

portant modification de l'annexe 1 du règlement intérieur du conseil d'administration relative aux modalités d'élection des représentants du personnel

Vu les articles L 1413-1 et suivants ainsi que les articles R 1413-1 et suivants du code de la santé publique,

Vu les articles R 1411-58-10 et R 1411-58-11 du code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2003-224 du 7 mars 2003 fixant les règles applicables aux personnels contractuels de droit public recrutés par certains établissements publics intervenant dans le domaine de la santé publique ou de la sécurité sanitaire ;

Vu l'avis du comité social d'administration en date du 2 juin 2025 ;

Le Conseil d'Administration de Santé publique France,

DECIDE

Article 1 – d'adopter le règlement intérieur du Conseil d'administration et les modalités d'organisation des élections des représentants du personnel telles que présentées en Annexe 1.

Article 2 – La Directrice Générale est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 04 juillet 2025

Sylvie LEMMET
Présidente du Conseil d'administration